

Critères pour le choix du nom d'un établissement

Critères obligatoires :

- Le nom doit refléter la réalité du milieu, être représentatif de la région et favoriser un sentiment d'appartenance;
- Le nom doit être approprié à une école primaire ou secondaire, afin que les élèves puissent y trouver une référence à leur niveau;
- Le nom doit être bref de façon à éviter les acronymes, les modifications et les déformations;
- Le nom doit avoir un caractère signifiant (même avec les années) et positif;
- Le nom d'une personne, pour être retenu, doit référer à un personnage historique décédé il y a plus d'un an;
- Le nom ne doit pas être déjà utilisé par une autre école de la même commission scolaire ou d'une commission scolaire voisine pour éviter d'être confondu avec une autre école sur le territoire ou dans la région.

Critères suggérés :

- Le choix du nom doit refléter les valeurs à privilégier ou une œuvre d'éducation.
- Le choix du nom peut relever des ressources historiques du milieu, des ressources de la géographie ou de la toponymie;
- Le choix du nom peut refléter la thématique du projet éducatif de l'école.

Critères à éviter :

- Le choix doit éviter les noms banals ou utilisés fréquemment, les désignations publicitaires, les points cardinaux, la juxtaposition de toponymes et les noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an.